

**Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon –
Lucens et Environs**

EXTRAITS DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 24 septembre 2020

Préavis N° 3-2020 – Budget 2021

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AI SMLE,

- dans sa séance du 24 septembre 2020,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 3-2020,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

- 1. de refuser le budget 2021 présentant un excédent de charges de CHF. 7'552'129.00 à répartir entre les différentes communes et demande au CoDir de le réaménager au mieux afin d'aboutir à une diminution de l'excédent de charges.**

Au nom du Conseil Intercommunal AI SMLE


Roger Müller
Président


Barbara Duperrex
Secrétaire